



Que faire si vous recevez un Avis de Comparution au Tribunal d'Immigration

(What to Do If You Get a Notice to Appear for Immigration Court)

Cette fiche de renseignements explique ce qu'il faut faire si vous recevez par la poste un document appelé "Notice to Appear" (Avis de Comparution) au tribunal d'immigration. C'est le Department of Homeland Security (Ministère de la Sécurité Intérieure) qui vous l'envoie. Il signifie que le gouvernement essaie de vous déporter.

Lisez cette fiche d'informations en anglais ou en d'autres langues ici:

[LawHelpMN.org](https://www.lawhelpmn.org)



Cette fiche d'informations a été développée en partenariat avec l'Immigrant Law Center of Minnesota, Mid-Minnesota Legal Aid, Southern Minnesota Regional Legal Services, The Advocates for Human Rights, et le Volunteer Lawyers Network. Elle est subventionnée par le Ministère des Services Humains de l'Etat du Minnesota.



Ce que cet Avis de Comparution vous dit

Qu'est-ce qu'un Avis de Comparution ?

Un Avis de Comparution (ou NTA) est un document que vous pourrez recevoir du Ministère de la Sécurité Intérieure. Il signifie que le gouvernement essaie de vous déporter et que **vous êtes obligé(e) de vous présenter au tribunal**. Un Avis de Comparution explique pourquoi le gouvernement pense que vous devriez être déporté(e). Il doit aussi indiquer la **date** et le **lieu de votre première audience**.

Si je reçois un Avis de Comparution, est-ce que cela signifie que j'aurai une audience d'asile ?

Non. Un Avis de Comparution signifie seulement que le gouvernement essaie de vous déporter.



- Cela **ne signifie pas** que la démarche de demander l'asile ou autre processus d'assistance a commencé. Si vous souhaitez l'asile ou une autre catégorie d'assistance, il faut en présenter une demande.
- Cela **ne signifie pas** que vous avez l'autorisation de travailler aux Etats-Unis. Si vous souhaitez travailler, il faut demander l'autorisation.

A quoi ressemble un Avis de Comparution ?

Il n'y a pas [d'exemple d'Avis de Comparution](#) dans cette fiche de renseignements. Un Avis de Comparution contiendra quatre types d'informations.

- 1. Informations sur vous.** Apparaîtront votre nom, date de naissance, adresse, et numéro de téléphone. Il y aura aussi votre Numéro A ou "Numéro d'Inscription au Registre des Etrangers". Ce numéro est très important. Vous en aurez besoin durant l'examen de votre dossier d'immigration. Gardez-le dans un endroit sûr.
- 2. La raison pour laquelle le gouvernement cherche à vous déporter.** L'avis va dire quelle partie de la loi vous avez violé selon le gouvernement.
- 3. Le lieu, la date, et l'heure de votre première comparution.**
- 4. La signature de l'agent du Ministère de la Sécurité Intérieure (Department of Homeland Security).** La personne qui vous a envoyé cet Avis de Comparution est obligée de signer le document et d'y inscrire la date.

U.S. Department of Homeland Security

Notice to Appear

In removal proceedings under section 240 of the Immigration and Nationality Act:

Subject ID: _____

FINS: _____

File No. _____

Votre numéro A ou votre
« Numéro d'Inscription au
Registre des Etrangers »

DOB: **Votre date de naissance**

Event No: _____

In the Matter of:

Respondent: **Votre nom complet**

at: _____ currently residing

L'adresse où vous habitez et votre numéro de téléphone

(Number, street, city and ZIP code)

(Area code and phone number)

☐ 1. You are an arriving alien. **Si la case 1 ou la case 2 est marquée, le gouvernement dit que vous êtes entré(e) aux Etats-Unis sans papiers.**

☐ 2. You are an alien present in the United States who has not been admitted or paroled.

☐ 3. You have been admitted to the United States, but are removable for the reasons stated below.

Si la case 3 est marquée, le gouvernement dit que vous êtes entré(e) aux Etats-Unis avec papiers, mais vous n'êtes pas au pays légalement maintenant.

The Department of Homeland Security alleges that you:

Les faits contre vous seront indiqués ici. Le document pourrait dire que vous n'êtes pas citoyen(ne) des Etats-Unis et il pourrait dire votre pays d'origine. Il pourrait aussi dire quelle partie de la loi vous avez violée selon le gouvernement.

☐ This notice is being issued after an asylum officer has found that the respondent has demonstrated a credible fear of persecution or torture.

☐ Section 235(b)(1) order was vacated pursuant to: ☐ 8CFR 208.30(f)(2) ☐ 8CFR 235.3(b)(5)(iv)

YOU ARE ORDERED to appear before an immigration judge of the United States Department of Justice at:

L'adresse du tribunal où il faut aller pour votre audience.

(Complete Address of Immigration Court, including Room Number, if any)

on **Date de votre audience**

(Date)

at **Heure de votre audience**

(Time)

to show why you should not be removed from the United States based on the

charge(s) set forth above.

4.

Signature de l'Agent du Ministère de la Sécurité Intérieure qui vous a envoyé l'Avis de Comparution

(Signature and Title of Issuing Officer)

Date: **Date de l'envoi de votre Avis de Comparution**

Ville et état où travaille l'Agent

(City and State)

See reverse for important information.

Form I-862 (Rev. 08/01/07)

Quelle loi le gouvernement pourrait-il prétendre (dire) que j'avais violée ?

Exemple: L'Avis de Comparution de Mateo

Le gouvernement pourrait dire que vous êtes arrivé(e) aux Etats-Unis sans papiers. Dans cet exemple, Mateo a traversé illégalement la frontière du Mexique aux Etats-Unis.



La case #2 a été cochée. « Vous êtes un étranger présent aux Etats-Unis qui n'a pas été admis ni êtes-vous en liberté conditionnelle ».

Le Ministère de la Sécurité Intérieure prétend que:

- Vous n'êtes ni citoyen ni ressortissant des Etats-Unis.
- Vous êtes citoyen du Mexique.
- Vous êtes arrivé aux Etats-Unis à El Paso, Texas, le 8 janvier 2024.
- Vous n'avez pas été admis ni libéré conditionnellement suite à une inspection par un agent de l'immigration.

Exemple: L'Avis de Comparution de Hani

Le gouvernement pourrait dire que vous êtes arrivé(e) aux Etats-Unis avec des papiers (comme un visa provisoire), mais vous n'êtes pas ici légalement maintenant. Le

gouvernement pourrait dire que votre visa temporaire est périmé et que vous n'avez pas fait de demande d'un statut permanent. Le gouvernement pourrait dire que vous n'avez pas suivi les règles pour maintenir votre statut temporaire. Ou bien, le gouvernement pourrait dire que vous avez commis un crime, signifiant que vous ne pouvez pas garder votre visa temporaire. Dans cet exemple, Hani est venue aux Etats-Unis avec un visa d'étudiant, mais elle a abandonné ses études après six mois. Rester inscrite est une des règles pour maintenir son visa d'étudiant.



La case #3 a été cochée. « Vous avez été admise aux Etats-Unis, mais vous êtes susceptible de déportation pour les raisons indiquées ci-dessous ».

Le Ministère de la Sécurité Intérieure prétend que:

- Vous n'êtes ni citoyenne ni ressortissante des Etats-Unis.
- Vous êtes citoyenne de Somalie.
- Un visa d'étudiant vous a été accordé le 1 juillet 2023.
- Vous avez été admise aux Etats-Unis à l'aéroport international John F. Kennedy à New York – 4701 le 15 août 2023.
- Vous n'êtes pas inscrite dans un établissement scolaire. Vous n'êtes pas en conformité avec les dispositions de votre visa d'étudiant.



Que faire après avoir reçu un Avis de Comparution



Vérifiez que la date et l'heure de votre audience sont correctes.

- **Par téléphone.** Téléphonnez à la ligne directe de l'EOIR en composant le **1 800 898 7180**. Saisissez votre Numéro A ou « Numéro d'Inscription au Registre des Etrangers ». (Consultez immigrationhelp.org pour retrouver votre Numéro A). Servez-vous du menu d'options afin de vérifier la date et l'heure de votre audience. Cette ligne directe est disponible en anglais et en espagnol. Appuyez sur le numéro 2 pour de l'aide en espagnol.
- **En ligne.** Rendez-vous à : acis.eoir.justice.gov. Saisissez votre Numéro A. Consultez « Informations sur la prochaine audience » et « Informations pour prendre contact avec le tribunal ».

Il est possible que votre Avis de Comparution ne soit pas immédiatement présent dans le système téléphonique ou informatique. Si vous avez reçu un Avis de Comparution mais le système téléphonique ou informatique dit que vous n'avez pas d'audience programée, **suivez les renseignements sur l'avis et rendez-vous à votre audience.** Continuez de vérifier une fois par jour dans le système téléphonique ou informatique.

02



Vérifiez que votre nom, date de naissance, et adresse sont corrects.

- **Si votre adresse sur l'Avis de Comparution n'est pas correcte**, signalez votre nouvelle adresse au Tribunal d'Immigration, au Service de l'Immigration et des douanes des Etats-Unis (ICE), et au Service de la Sécurité Intérieure. LawHelpMN dispose d'une fiche de renseignements pour vous aider à signaler un changement d'adresse. Rendez-vous à : lawhelpmn.org/self-help-library/fact-sheet/reporting-change-address-immigration-court
- **Si vous avez déménagé dans un autre état et vous souhaitez muter votre audience d'immigration à un autre tribunal**, déposez au Tribunal une demande de changement de lieu pour vos audiences. LawHelpMN dispose d'une fiche de renseignements pour vous aider à changer le lieu de vos audiences. Rendez-vous à: lawhelpmn.org/self-help-library/fact-sheet/how-move-your-immigration-hearing-different-court-change-your-venue
- **Si votre nom ou votre date de naissance n'est pas correct**, informez le juge de l'erreur lors de votre première audience.

03



Consultez un avocat si possible.

Avec votre Avis de Comparution, le gouvernement vous fournira peut-être d'une liste d'avocats bénévoles. Vous pouvez leur téléphoner. Vous pouvez aussi rechercher un avocat bénévole à LawHelpMN.org.

Les avocats bénévoles sont très recherchés. Un avocat bénévole n'est pas garanti, même si vous en faites la demande. Si vous avez les moyens, vous pouvez aussi engager les services d'un avocat privé. **Si vous avez la possibilité de consulter un avocat, celui-ci va vouloir voir votre Avis de Comparution.**

Si vous n'arrivez pas à trouver un avocat, vous aurez toujours besoin de comparaître à votre première audience. Vous pourrez adresser le tribunal vous même si vous ne pouvez pas trouver d'avocat pour vous représenter.

04



Faites des copies.

Votre Avis de Comparution est un document important. Faites-en des copies ou prenez une photo du document avec votre téléphone. Gardez l'avis dans un endroit sûr.

05



Apportez l'Avis avec vous lors de votre première audience.

Le juge va vous demander si vous avez reçu un Avis de Comparution. Il est utile de l'avoir avec vous. Rendez-vous à lawhelpmn.org ou scannez le code QR pour consulter la fiche de renseignements qui vous expliquera à quoi s'attendre la première fois que vous vous rendrez au tribunal d'immigration.



Fiches information juridique ne sont PAS des conseils juridiques. Voyez un avocat pour obtenir des conseils. Ne pas utiliser cette fiche d'information s'il est âgé plus de 1 année. Demandez-nous des mises à jour, une liste de fiches d'information, ou d'autres formats.

© 2025 Minnesota Legal Services Coalition. Ce document peut être reproduit et utilisé à des fins personnelles et non commerciales et éducatives. Tous les autres droits sont réservés. Cet avis doit rester sur toutes les copies. Reproduction, la distribution, et l'utilisation à des fins commerciales est strictement interdite.